

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2022

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 4

Date d'affichage de la convocation : 06.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire au Centre Culturel de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le six septembre deux mil vingt-deux, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT - Cathie PETRI - Doria BOUDJI - Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO - Eric THOMY - Eric LEHMANN - Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Sylvie RISSE - Julie LINGELSER - Sophie DIEMER - Ornella PFEIFFER - Henri BECKER - Valérie WEHN - Hervé DIEBOLD - Désirée HUBER - Philippe ROSER - Laurent BAYART

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO
Monsieur Gérard CONRAD donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Monsieur Eric LEHMANN

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 14 septembre 2022

Publié sur le site internet de la commune le

15 SEP. 2022

Le Maire, Béatrice BULOUE



10. Petite enfance : modification du règlement intérieur du service d'accueil familial

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 23

Conseillers
absents : 4
dont 4 avec procuration

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement de fonctionnement du service d'accueil familial (SAF) à la demande de la PMI (Protection Maternelle Infantile), afin de prendre en compte :

- La réforme de la petite enfance issue du décret 2021-1131 du 31 août 2021, introduisant notamment le rôle du référent Santé et inclusion, modifiant les règles en matière de direction, et obligeant à l'annexion de protocoles ayant trait à la sécurité, et aux soins,
- La demande d'ajustement de l'agrément pour correspondre au nombre d'enfants réellement accueillis,
- Les modalités d'organisation de solutions de « dépannage » en cas d'absence d'une assistante maternelle.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le règlement de fonctionnement du service d'accueil familial.

ADOpte A L'UNANIMITE
Par 27 voix Pour

Mundolsheim, le 14 septembre 2022

Le Maire,



Béatrice BULOUE

La secrétaire de séance,

Cathie PETRI